



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Achats des entreprises

~~~

*Service producteur* : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

**Opportunité** : avis favorable émis le 29 septembre 2017 par la Commission « Entreprises et stratégie de marché »

Réunion du Comité du label du 29 mai 2018 - Commission « Entreprises »

~~~

Descriptif de l'opération

L'enquête doit permettre d'améliorer et de pérenniser les estimations de croissance du PIB, dans un contexte d'évolution des statistiques d'entreprises.

L'objectif principal est le volet « Achats » de l'enquête. Il permettra de rafraîchir le « tableau des entrées intermédiaires » (TEI), au coeur de l'élaboration des comptes nationaux. Le TEI retrace les consommations intermédiaires par branche et par produit. Il repose aujourd'hui sur une structure datée, reproduite quasiment à l'identique d'année en année depuis le début des années 2000. Afin de disposer d'une nouvelle estimation de ce TEI, le « volet Achats » demandera aux entreprises de détailler leurs achats par type de produits. L'enquête permettra également d'améliorer la robustesse et la cohérence du « tableau des entrées sorties » (TES), à la base de l'approche « demande » du PIB et qui confronte, produit par produit, l'ensemble des ressources à l'ensemble des emplois.

Cette enquête fournira aussi, grâce au volet « Production », des données pour compléter pour certaines entreprises la ventilation par branche et par produit de la production au niveau des unités légales (UL). Avec la mise en place progressive du profilage, qui vise à définir au sein des groupes des entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008, cette ventilation n'est plus collectée annuellement au niveau des UL pour certains des plus grands groupes (dits de la « cible 1 ») mais au niveau de leurs entreprises (dites « profilées », EP), permettant ainsi d'alléger la charge de réponse des entreprises. Le volet « production » de l'enquête rendra possible la reconstitution de cette information pour une année de base. Toutefois, le volet « Production » de l'enquête n'est pas encore finalisé, il sera présenté en 2019, en fonction des modifications apportées aux systèmes de collecte des enquêtes ESA et EAP. Ce volet vient en effet en complément de ces enquêtes. Le présent avis de conformité ne porte donc que sur le volet « Achats ».

Le volet « Achats » de l'enquête s'intéresse à un champ aujourd'hui non couvert par la statistique d'entreprises : dans les liasses fiscales, seules des informations agrégées sur les consommations intermédiaires sont disponibles.

Le champ de l'enquête est la France y compris les DOM. Pour le volet « achats », la base de sondage est le répertoire Sirius (système d'identification au répertoire des unités statistiques, qui permet d'identifier les unités statistiques qui ont un sens économique) en sélectionnant les entreprises incluses dans le contour actuel des comptes nationaux hors secteurs agricole et non marchand. Pour le volet « production », ce sont les unités légales logées dans les entreprises profilées (EP) de la cible 1 pour lesquels la ventilation du chiffre d'affaires par branche n'est plus disponible. L'échantillon total devrait être de l'ordre de 20 000 unités.

Pour le volet « Achats », la méthode d'échantillonnage, en cours de précision, est une stratification par secteur d'activité et par tranche de consommations intermédiaires et l'exhaustivité au-delà d'un certain seuil.

La collecte se fera par internet (et voie postale à la demande de l'unité enquêtée) tous les cinq ans. Elle débutera en septembre et sa durée sera de l'ordre de 4 mois, y compris 2 ou 3 relances. La prochaine enquête, sur 2017, sera collectée fin 2018.

Un comité de concertation avec des représentants extérieurs s'est déroulé en octobre 2017. Ont été conviés des représentants des organisations syndicales, des agents des services statistiques ministériels en particulier les services producteurs des comptes satellites, la Direction générale du Trésor ainsi que des membres de l'Association de comptabilité nationale.

Les résultats seront intégrés aux comptes nationaux diffusés sur internet à l'occasion du prochain changement de base, au début des années 2020. Une publication du type « 2 pages » pourrait être réalisée.

~~~

#### *Justification de l'obligation*

*L'enquête permettra de disposer d'informations précises sur la structure par produit des achats des entreprises. Celles-ci sont cruciales pour estimer le « tableau des entrées intermédiaires » (TEI), lui-même une composante de base pour l'établissement des comptes nationaux, annuels et trimestriels. L'élaboration des comptes nationaux est régie par le Système Européen des Comptes. L'estimation actuelle du TEI repose sur des informations du début des années 2000. L'enquête a vocation à être répétée tous les cinq ans, pour disposer d'informations récentes qui retracent avec fiabilité l'activité économique. L'ensemble de ces éléments, l'importance des enjeux pour la comptabilité nationale et la nécessité de relances de non-réponse efficaces assurant la robustesse des résultats diffusés, justifient la demande de caractère obligatoire pour l'enquête « Achats des entreprises ».*

~~~

Le Comité du label émet les recommandations suivantes

Remarques générales

Outre l'utilisation des données dans le cadre de la comptabilité nationale, le Comité encourage vivement le service à valoriser les résultats de l'enquête par la réalisation d'études et de publications.

Le Comité demande d'associer l'U2P et le Médef aux réunions de concertation.

Le Comité prend acte du titre de l'enquête retenu par le service soit : « Achats des entreprises » (sans millésime). En l'absence de millésime dans le titre, le Comité recommande de faire apparaître la mention « se rapporte à l'exercice 2017 » sur les documents (lettres-avis, questionnaires). Par ailleurs, le service devra veiller à harmoniser le titre dans tous les documents.

Le Comité recommande au service d'être vigilant sur l'évaluation du temps de réponse estimé à partir des 2 tests, lequel devra être mentionné dans la fiche d'impact.

Méthodologie

Compte tenu de la nouveauté de l'opération, le Comité souhaite être destinataire d'un bilan de l'opération détaillant le déroulement de la collecte, les méthodes de traitement de l'apurement et des redressements, ainsi que le choix des variables auxiliaires qui seront effectivement retenues pour la correction de la non-réponse totale et l'adaptation des méthodes usuelles de calage à l'estimation de ratios et non de totaux. Cette documentation servira de référence et sera utile dans l'optique d'une amélioration de la qualité de la prochaine édition de l'enquête dans cinq ans.

Le Comité prend note des investigations qui seront menées par le service pour le passage des résultats secteurs/produits en données branches/produits des consommations intermédiaires et il l'encourage à tester et comparer les trois différentes méthodes que le service a lui-même proposées.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Cnis, accorde le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Achats des entreprises » pour l'année 2018, assorti de la proposition d'octroi du caractère obligatoire.

Ce label est valide pour l'année 2018

La Présidente du Comité du label
de la statistique publique



Nicole Roth